

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **ECFIN-CEF-CPE-01** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Heinz JANSEN**  [**Heinz.Jansen@ec.europa.eu**](mailto:Outi.Slotboom@ec.europa.eu)  **+32 2 29 53894**  **1**  **4me trimestre 2023[[1]](#footnote-1)**  **2 ans1**  **☒** **Bruxelles** □ **Luxembourg** □ A**utre: ……………..** |
|  | **☒**  **Avec indemnités** □  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

Dans un environnement de travail convivial et stimulant, le secrétariat contribue à la préparation efficace et au suivi des réunions du Comité de politique économique (CPE) et du Comité économique et financier (CEF), de leurs groupes de travail et sous-comités, ainsi que des réunions de l'Eurogroupe et du Conseil Ecofin.

Le titulaire du poste sera en charge de préparer et de suivre les thématiques liées aux politiques structurelles, dans le domaine de la politique européenne de coordination et de surveillance des politiques économiques, et le cas échéant d’autres sujets économiques et budgétaires au sein du CPE et de ses groupes de travail. Les missions incluront:

* Préparer les réunions du comité économique et financier (CEF) et du comité de politique économique (CPE), d’un ou plusieurs de leurs groupes de travail et sous-comités.
* Préparer des notes de briefing et d'allocution des présidents du Comité, des groupes de travail et des sous-comités pour les réunions des comités et du Conseil ; préparer des projets de conclusions du Conseil, des rapports des comités et des notes d’enjeux du Secrétariat dans le domaine de la surveillance macroéconomique et budgétaire, en particulier sur les politiques structurelles et des autres enjeux politiques traités par les comités.
* Contribuer au développement et à la mise en œuvre du programme de travail du CPE, du CEF et d’un ou plusieurs de leur comités et groupes de travail.
* Assurer la liaison avec les principales parties prenantes, notamment avec la présidence du Conseil, le Secrétariat général du Conseil, les présidents des comités, sous-comités et groupes de travail, la Commission et les membres des comités, sous-comités et groupes de travail.

Ce travail stimulant donnera au candidat retenu l'opportunité de travailler au sein d'un environnement dynamique et international et de développer des connaissances et des compétences sur l'élaboration de décision de politiques économiques dans l'UE. Le poste implique un travail d’analyse économique et de réflexion stratégique pour mener à bien les initiatives politiques.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : économie.

Expérience professionnelle

Economiste avec de bonnes connaissances en matière de micro et macro-économie et, dans le processus de coordination des politiques économiques au niveau de l'UE et au niveau international. Le candidat doit avoir une bonne compréhension des procédures de travail de la Commission et du Conseil, et de préférence avoir une expérience avec les travaux du Conseil Ecofin.

Il / elle doit être souple, proactif, travailler en équipe et être en mesure d'identifier les priorités politiques pour les travaux des comités. Une bonne planification et organisation du travail, la capacité à structurer et assimiler des informations complexes et à interpréter les résultats à l'oral ou à l'écrit, la capacité à construire et à maintenir des bonnes relations de travail avec autrui et la capacité à travailler de manière indépendante sans supervision directe apparaissent comme des compétences clés pour réussir à ce poste. De bonnes compétences de communication et de rédaction, ainsi que la capacité à travailler sur un large éventail de questions économiques sont essentielles.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

L'anglais est la langue principale de travail et la capacité de communiquer ainsi que de rédiger efficacement en anglais est une nécessité.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle, …). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)